

# Peut-on réformer le lycée et comment ?

Intervention au colloque du 13 mars, organisé à Marseille  
par *Éducation & Devenir*

Philippe Meirieu  
Professeur à l'université LUMIERE-Lyon 2

Au risque d'aller à l'encontre de quelques idées répandues, je voudrais souligner d'emblée quelques points qui me paraissent essentiels :

- Il ne faut pas dénigrer systématiquement les réformes structurelles au nom d'une totémisation absolue d'une innovation qui ne pourrait venir que « de la base ». Notre pays a connu de belles et grandes réformes nationales qui ont, à leur époque, permis des progrès importants. Récemment encore, en 1998, l'introduction des Travaux personnels encadrés (TPE), de l'Education civique, juridique et sociale (ECJS), du suivi individualisé en seconde, des Conseils de la vie lycéenne (CVL) ont représenté des avancées significatives. Certes, elles avaient été préparées par des initiatives de militants pédagogiques ou d'établissements innovants, mais qui peut nier que sans une directive nationale, beaucoup d'élèves auraient été privés de TPE ? Et, on a bien vu que des collègues sceptiques, voire hostiles, ont pu être ainsi acquis à une cause au point de protester quand les TPE ont été supprimés en terminale !

- Dans la même perspective, et comme, justement, l'exemple des TPE l'a bien montré, il ne faut pas sous-estimer la possibilité d'emporter l'adhésion des professeurs, des élèves et des parents sur des réformes ambitieuses, dès lors qu'elles sont lisibles et que leur intérêt pédagogique peut être démontré. En revanche, des réformes de structure mal expliquées et qui accroissent l'opacité d'un système déjà passablement opaque risquent d'être systématiquement rejetées.

- Si nous voulons avancer, nous ne devons nous laisser décourager ni par les conservatismes, ni par les diatribes des anti-pédagogues. Mais nous ne devons pas, pour autant, nous enfermer dans nos certitudes et imposer nos solutions : il nous faut créer les conditions d'une véritable réflexion collective inventive. Bien des blocages pourront être surmontés dès lors qu'on mettra autour d'une même table des enseignants, des élèves, des parents, des représentants de la société civile (comme les

[Philippe Meirieu](#)

[« Peut-on réformer le lycée et comment ? »](#)

confédérations syndicales)... et qu'on cherchera ensemble des modalités adaptées aux finalités de notre école : transmettre et émanciper à la fois, faire accéder à un « lycée pour tous » tous les jeunes de notre pays, en leur assurant, en même temps une culture générale forte et des enseignements leur permettant de se spécialiser progressivement.

- Enfin, nous ne pouvons pas réformer le lycée en exonérant l'enseignement supérieur de toute réflexion pédagogique et en évitant de poser la question de la légitimité de l'existence des classes préparatoires aux grandes écoles et des BTS en leur sein. Ces sujets ne doivent pas être tabou !

À partir de là, je voudrais énoncer brièvement cinq principes, trois leviers et une exigence...

### **Cinq principes pour repenser le lycée :**

1) Mettre en place un vrai tronc commun de culture générale pour les trois voies – générale, technologique et professionnelle. Penser ce tronc commun en référence aux savoirs citoyens fondamentaux : les Humanités, mais aussi le droit (qui fonde le « pacte social » dans une société démocratique), les sciences économiques et sociales, les statistiques, la culture scientifique, technique et professionnelle, la philosophie (dont sont honteusement privés aujourd'hui les élèves des lycées professionnels).

2) Organiser une véritable éducation au choix, dès le collège et en classe de seconde. S'interdire, donc, de faire choisir les élèves entre des disciplines, des voies, des filières dont ils n'ont aucune représentation. Mettre en place des modules de découverte systématique en seconde. Éviter les choix irréversibles. Développer toutes les passerelles possibles.

3) Développer les temps d' « étude » où le côté à côté se substitue au face-à-face. Apprendre aux élèves à travailler vraiment dans toutes les disciplines : mettre en place des ateliers d'apprentissage à la dissertation, à l'élaboration d'une fiche de lecture, d'un exposé, etc. « Faire avec », de manière exigeante, en faisant reprendre systématiquement les travaux inaboutis.

4) Instituer un tutorat systématique : en effet, dès lors que le lycée comporte des marges d'initiative, sollicite l'investissement de chacun et travaille à la construction progressive d'un projet personnel et professionnel, il est nécessaire que chaque élève dispose d'un interlocuteur privilégié avec des rencontres programmées régulièrement, des échéances et des engagements réciproques.

5) Revoir le statut de lycéen : la situation est aujourd'hui, en effet, très confuse. Les instances représentatives sont trop nombreuses et insuffisamment articulées. Surtout, les lycéens peuvent discuter de tout, sauf de l'objet de leur présence dans le lycée. Certes, il n'est pas possible que les lycéens construisent les programmes (ce qui suppose, tout à la fois, une maîtrise des disciplines et un regard transversal, pédagogique et politique, sur elles), mais ils doivent pouvoir avoir prise sur tout ce qui relève des méthodes

de travail : organisation de l'emploi du temps, choix des modalités d'organisation des cours (équilibre entre le travail collectif, individuel, en petits groupes, utilisation des démarches inductives ou déductives, développement de la recherche documentaire, es TICE, etc.). Les lycéens doivent être associés fortement à l'organisation du travail : c'est le seul moyen pour les impliquer, les responsabiliser, les former à l'autonomie et les dégager de la posture confortable de « consommateurs-rôleurs ». Concernant les conseils de classes, il serait bien plus sain et efficace que chaque élève assiste à la délibération sur son propre cas... Tout cela doit s'inscrire dans un véritable chantier, qui dépasse la question du lycée, sur la place des jeunes dans notre société et les dispositifs et rituels à mettre en place pour leur accession au statut de citoyen.

### **Trois leviers pour transformer le lycée :**

1) *Repenser l'évaluation* : pas de réforme du lycée sans réforme du baccalauréat. Dans un système entièrement piloté par l'évaluation – où l'on ne forme que ce qui sera évalué et sous la forme où cela sera évalué – prétendre réformer le lycée sans toucher au baccalauréat est une imposture. Pour ce dernier, il faut sortir enfin du dilemme infernal opposant examen final et contrôle continu. Le contrôle continu n'est pas le contraire de l'examen final, c'est l'examen toute l'année, avec des effets de compensation entre les notes encore plus absurdes. On ne peut plus prétendre sérieusement qu'un examen a la moindre valeur dès lors qu'un 14 en anglais peut rattraper un 8 en physique ! Le seul système cohérent est celui des unités capitalisables, quand l'élève doit réaliser un certain nombre de travaux qui attestent qu'il a atteint toutes les compétences et acquis toutes les connaissances requises.

2) *Repenser le service enseignant* : pas de réforme du lycée sans une autre conception du métier de professeur. Le suivi des élèves, l'implication dans l'organisation pédagogique, le travail avec les partenaires de l'école doivent être pleinement reconnus comme participant des missions des enseignants... et non plus comme des activités plus ou moins bénévoles effectuées dans les interstices des cours. Il faut aussi reconnaître et valoriser la fonction de professeur principal comme cadre intermédiaire, avec les moyens effectifs pour animer un travail d'équipe et être l'interface nécessaire avec les familles. Enfin, il est important que le professeur de lycée soit reconnu comme un acteur culturel et un formateur dans la Cité : tous les professeurs de lycée devraient pouvoir effectuer une partie de leur service dans l'encadrement d'activités culturelles, sportives ou dans la formation d'adultes.

3) *Repenser l'organisation de l'établissement* : entre le chef d'établissement et ses collaborateurs directs, d'une part, et chaque enseignant dans son cours, d'autre part, il manque une unité intermédiaire de gestion pédagogique. Cette unité de gestion doit permettre d'éviter la fragmentation extrême des enseignements et l'absence de travail d'équipe. Le bon sens, l'expérience des pédagogues et les recherches scientifiques se rejoignent ici : nous devrions créer des « unités fonctionnelles » de cent à cent cinquante élèves et les confier chacune à une équipe de professeurs qui en auraient collectivement la responsabilité. Dans ce cadre, l'équipe disposerait d'un

[Philippe Meirieu](#)

[« Peut-on réformer le lycée et comment ? »](#)

ensemble d'heures qu'elle pourrait utiliser en fonction de ses besoins et dont elle justifierait de l'usage *a posteriori*. Elle aurait les moyens de regrouper tous les élèves pour préciser le cadre et les exigences du travail, de mener des projets en commun mais aussi d'organiser des regroupements différenciés avec des activités spécifiques. Elle serait l'interlocuteur privilégié des parents et des élèves, avec une existence institutionnelle et une visibilité qui font cruellement défaut aujourd'hui...

**Une exigence** : afin de sortir des querelles inutiles sur l'autonomie des établissements, d'un côté, et le rôle de l'État comme garant national, de l'autre, il faut distinguer clairement : 1) Ce qui relève des obligations de chaque établissement, garantit l'équité territoriale et permet de s'assurer que les finalités de l'École républicaine sont incarnées au quotidien dans chaque lycée. Ce doit être l'objet d'un cahier des charges national et faire l'objet de chapitres obligés du projet d'établissement. Cela doit concerner les programmes, mais aussi la formation citoyenne, la place des parents, l'ouverture sur la cité, etc... 2) Ce qui relève des modalités de mise en œuvre qui peuvent être choisies au sein de chaque établissement en fonction de ses ressources et de ses contraintes, en fonction aussi de son inventivité pédagogique. Le système actuel est girondin sur les finalités et jacobins sur les modalités. Une véritable École de la République devrait être jacobine sur les finalités et girondine sur les modalités.